

Communiqué de presse

Cayenne, le 08 Août 2018

Extraction minière sur la Crique Nelson : Menace pour le bassin versant du Kourou

Habitants, élus, peuples autochtones, acteurs du développement durable... la contestation est grande face au projet de mine aurifère sur la Crique Nelson. Si le Préfet publie le décret d'autorisation d'exploitation, ce sera un risque pour l'environnement, la santé publique et pour l'économie locale et durable qui tend à s'y développer. C'est pourquoi aujourd'hui les opposants au projet demandent à ce que cette zone reste exemptée de toute activité minière.

Situé à proximité de deux bassins de captage d'eau potable, un projet d'exploitation aurifère légale est sur le point de voir le jour au niveau de la crique Nelson. Avec un risque de rupture de barranque particulièrement fort en saison des pluies, c'est un véritable danger pour l'alimentation en eau potable de presque cent mille personnes.

Pour mémoire, cette nouvelle installation viendrait se situer à la limite d'une Zone de Droits d'Usage Collectifs de l'association T°leuyu. Elle impacterait directement la pêche des populations autochtones. Cette mine aurifère risquerait dès lors de provoquer un véritable « *conflit d'usage* », comme l'a affirmé en mars dernier François Ringuet, Maire de Kourou, dans un courrier adressé au Préfet de Guyane dans lequel il s'oppose fermement au projet d'AEX Nelson.

Connu pour ses écolodges emblématiques, le bassin de Kourou est le point de départ d'une véritable économie durable pour la Guyane en associant ancrage touristique et mise en valeur des richesses de la biodiversité amazonienne. 10 000 visiteurs par an, 2 millions d'euros de chiffre d'affaire, 60 emplois directs... La décision finale de la Commission des mines en mars dernier n'a pourtant pas été en faveur de ce modèle porteur d'emplois pérennes. Le vote positif du Comité du Tourisme a par ailleurs suscité une vive incompréhension alors que le projet est passé à 8 voix « contre » et 9 voix « pour ».

Au lendemain de l'inauguration des locaux guyanais de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) par le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu et de la mise en place d'une mission de préfiguration de l'Agence régionale pour la biodiversité (ARB), quel message doivent alors comprendre les Kourouciens et plus largement les guyanais ? Malgré la publication imminente de l'arrêté d'autorisation, les principaux opposants à l'AEX de la crique Nelson, dont la Mairie de Kourou, demandent à l'État de ne pas autoriser d'activité minière sur l'ensemble du bassin versant du Kourou. Il semble aujourd'hui important de le classer en zone 0 du SDOM¹ (activité minière interdite), à commencer par la Crique Nelson, afin de prendre une autre direction pour la durabilité environnementale, économique et sociale de la Guyane.

¹ SDOM = Schéma Départemental d'Orientation Minière